



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

R

M
I***19132386***

DEPOSE AU GREFFE LE

25 SEP. 2019
 TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
 DU HAINAUT **Greffé** DIVISION JOURNAL
N° d'entreprise : **429.412.763****Dénomination**(en entier) : **Aux Chênes de Mambré**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association sans but lucratif**Siège : **rue Albert, 33 7540 Kain**Objet de l'acte : **Décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration**

Administrateur : démission

L'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 4 mai 2018, valablement constituée, a pris les résolutions suivantes :

Chantal Parent a demandé au secrétaire de bien vouloir acter sa démission de membre de l'ASBL et du conseil d'administration. L'assemblée générale accepte cette démission à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le secrétaire,
Alain Gaillet.

La présidente,
Jacqueline Desreumaux.

Extrait certifié exact,
Pour l'ASBL

Francis Dermaux, administrateur chargé de la représentation générale de l'association.

Nomination des administrateurs
Représentation générale
Gestion journalière

L'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 18 mai 2019, valablement constituée, a pris les résolutions suivantes :

Le mandat de tous les administrateurs vient à expiration à la date de la présente assemblée.

A la majorité de neuf voix et une abstention, chaque administrateur s'abstenant en ce qui le concerne, les mandats d'administrateur de David Dermaux, né à Mouscron le 18/08/73, domicilié à 7543 Mourcourt, rue du Vieux Comté, 2, de Jacqueline Desreumaux, née à Mouscron le 15/08/44, domiciliée à 7540 Kain, rue Albert, 33, de Francis Dermaux, né à Mouscron le 31/12/42 domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33 et de Alain Gaillet, né à Blandain le 02/03/48, domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33 sont renouvelés pour une durée de trois ans.

Roberte Kain a posé sa candidature comme administratrice.

A la majorité de neuf voix et une abstention, Roberte Kain s'abstenant en ce qui la concerne, sa nomination comme administratrice avec mandat de trois ans est acceptée.

Le mandat conféré aux administrateurs porte sur tous les actes relatifs à l'association sauf ceux qui sont réservés, par la loi ou les statuts, à l'assemblée générale. Les administrateurs agissent, sauf délégation de pouvoirs, collégalement.

Le conseil d'administration s'est réuni immédiatement et a adopté les résolutions suivantes :

Est renouvelé pour une durée de trois ans le mandat de Francis Dermaux, né à Mouscron le 31/12/42, domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33, comme personne habilitée à représenter l'association en qualité d'organe dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, en agissant individuellement.

**Volet B - Suite**

Sont renouvelés pour une durée de trois ans les mandats de délégués chargés de la gestion quotidienne de Francis Dermaux, né à Mouscron le 31/12/42, domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33 et de Philippe Dermaux, né à Mouscron le 13/05/65, domicilié à 7700 Mouscron, rue du Patronage, 27.

Les délégués agissent individuellement en qualité d'organes chargés de la gestion quotidienne de l'association. Les actes de gestion journalière sont ceux qui ne sont que l'exécution journalière de la ligne de conduite décidée par le conseil d'administration et qui doivent être réalisés régulièrement pour assurer la bonne marche des activités déployées par l'association.

Le secrétaire,
Alain Gaillet.

La présidente,
Jacqueline Desreumaux

Extrait certifié exact,
Pour l'ASBL,
Francis Dermaux, administrateur chargé de la représentation générale de l'association.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature